

COMMUNE DES CIMES DU REBLOCHON

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : Mardi 14 avril 2026 à 19 h 00

Lieu : Salle du conseil de la mairie

Présidence : Madame Élodie Martin, maire

Secrétariat de séance : Monsieur Julien Perrin

Présents : Élodie Martin, Julien Perrin, Sophie Blanc, Marc Dubois, Claire Fournier, Thomas Rey, Nadia Giraud

Absents : Paul Morel (excusé)

Ordre du jour et délibérations

1. Approbation du procès-verbal précédent

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 février 2026, sans observation.

2. Budget communal 2026

Après présentation des principales dépenses et recettes, le conseil adopte le budget primitif 2026. Les crédits prévus donnent la priorité à l'entretien des bâtiments communaux, à la voirie et aux services de proximité. Vote : adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Entretien des chemins communaux

Le conseil décide de programmer au printemps le débroussaillage et la remise en état de plusieurs chemins piétonniers. Les services solliciteront des devis auprès de prestataires locaux avant le lancement des travaux.

4. Questions diverses

Une réflexion sera engagée avec les habitants sur l'amélioration du tri des déchets lors des manifestations communales. Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 h 35.

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour.

Le maire

Élodie Martin

Le secrétaire de séance

Julien Perrin

Le présent procès-verbal est un document fictif créé pour une démonstration Odoo.